

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2022/06/30/2022015236/justel>

Dossier numéro : 2022-06-30/08

Titre

30 JUIN 2022. - Arrêté ministériel du 30 juin 2022 portant modification de l'annexe à l'arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune du 23 avril 2009 relatif à la prophylaxie des maladies transmissibles

Source : COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

Publication : Moniteur belge du 18-08-2022 page : 62592

Entrée en vigueur : 28-08-2022

Table des matières

Art. 1

Texte

Article 1. Article unique : La liste figurant en annexe de l'arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune relatif à la prophylaxie des maladies transmissibles du 23 avril 2009 est modifiée comme suit :

Liste non exhaustive des maladies transmissibles à déclaration obligatoire sur le territoire de Bruxelles-Capitale

Informez le médecin-inspecteur d'hygiène dès suspicion clinique de:

- Anthrax (maladie du charbon)
- Botulisme
- Choléra
- Diphtérie
- E. Coli Entérohémorragique (STEC) en cas de syndrome hémolytique et urémique (SHU)
- Fièvre hémorragique virale (e.a. Ebola, Lassa, Marburg, Crimée-Congo)
- Méningocoque, infection invasive
- Orthopoxvirose (e.a. variole)
- Paralyse flasque aiguë (PFA - suspicion de poliomyélite)
- Peste
- Rage
- Rougeole
- Syndrome respiratoire de présentation aiguë et sévère dans un contexte épidémiologique d'émergence d'un virus (e.a. MERS-CoV, nouveau variant d'Influenza, SARS)

Informez le médecin-inspecteur d'hygiène dès confirmation diagnostique de :

- Brucellose
- Coqueluche
- E. Coli Entérohémorragique (STEC)
- Fièvre Q
- Fièvre typhoïde et paratyphoïde
- Haemophilus influenzae de type b, infection invasive
- Hantavirose
- Hépatite A
- Légionellose
- Leptospirose
- Listériose
- Maladie mycobactérienne (e.a. tuberculose et lèpre)
- Psittacose